





LA CONTRIBUTION DE MARSEILLE
Un nouvel Hôpital pour nos Blessés
C'est l'œuvre du Personnel des Services Municipaux

Des rigueurs de la situation créée par la guerre exigent la contribution de tous les Marseillais, le personnel des Services municipaux offrira à l'œuvre commune sa part de collaboration.
Dans le premier mois de la guerre, cette collaboration se manifesta par une souscription dont le produit, déjà fort important, fut versé aux caisses d'assistance ouvertes par la municipalité marseillaise...

La Ville lui offrait 75 ; le jury lui a accordé 230 francs.
Mlle Reynaud demandait 500 francs ; la Ville lui offrait 60 francs ; le jury lui a accordé 250 francs.

Autor de Marseille
Aubour. — M. le marquis de Barthelemy, lieutenant d'infanterie coloniale, blessé et retourné au front, vient d'être à la ville d'Aubagne une somme de 400 francs à titre de participation aux dépenses de la commune pour frais de cantonnement de la troupe et installation pour blessés militaires.

Le Crime mystérieux de la rue des Phocéens
VERS LA LUMIERE
Au sujet de ce crime, nous disions hier que les recherches poursuivies, avant peu de jours, aboutiront, non pas à un coup de théâtre, mais à certaines surprises. Nous pouvons aujourd'hui indiquer que le résultat tant attendu est atteint.

La chasse à Marseille des Maisons austro-allemandes
M. le président Pouille a rendu, hier, une ordonnance de mise sous sequestre de toutes les sociétés d'assurances maritimes de notre ville, dirigées par des Allemands et des Autrichiens...

L'Expropriation des Quartiers de la Bourse
Dans sa séance d'hier, le jury d'expropriation des quartiers de la Bourse, sous la présidence de M. Marcy, magistrat-directeur, a accordé les indemnités suivantes :

Treize tonnes de Cigarettes pour nos Soldats
Versa-Cruz, 26 Novembre.
Les colonies françaises du Mexique se sont cotisées pour faire parvenir des vêtements et du tabac à nos soldats.

Morts au champ d'honneur
A la liste glorieuse de nos concitoyens morts au champ d'honneur viennent s'ajouter aujourd'hui les noms de M. Alfred Pelligrin, cycliste, le 9 septembre 1914.

A la gare Saint-Charles
Un convoi de 300 tirailleurs sénégalais est arrivé hier à 5 heures en gare de Marseille. Les deux premiers bataillons furent dirigés sur le front de Verdun.

Le paiement des allocations
Le paiement des allocations journalières accordées aux familles des mobilisés résidant à Marseille aura lieu le vendredi 27 novembre, de 9 heures à 16 heures, dans les perceptions de la ville, conformément aux indications ci-après (période du 4 au 19 novembre) :

Don et secours
Patrons pêcheurs de l'estaque de la Fontaine-de-Vieille de Méjan. — Les colporteurs de la Croix-Rouge française ont été reçus par le maire de Marseille, M. Luchet, le 26 novembre.

Le jour du drapeau belge à Londres
Londres, 26 Novembre.
Aujourd'hui, jour du drapeau belge à Londres, le seul passeport valable le long des rues interminables était un petit pavillon belge...

La récompense des braves
Légion d'honneur
Bordeaux, 26 Novembre.
Sont inscrits au tableau spécial de la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent :

Les pertes allemandes à Tsing-Tao
Amsterdam, 26 Novembre.
Suivant un télégramme de Berlin, les pertes allemandes pendant les combats autour de Tsing-Tao ont été de 170 tués, dont six officiers, et 4.250 prisonniers, parmi lesquels 600 blessés.

Un bateau poseur de mines coulé dans le Bosphore
Athènes, 26 Novembre.
On mande de Mytilène qu'un bateau turc poseur de mines a été touché par une torpille dans le Bosphore, et a coulé.

AVIS DE MESSE
Les familles Pelligrin, Rouvier et Scalf font savoir à leurs parents, amis et connaissances, qu'une messe de sortie de deuil sera dite le samedi 18 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-André (Prado), pour le repos de l'âme de M. Alfred PELLIGRIN, cycliste, 63 ans, chasseur alpin, tué à Bouilliance le 9 septembre 1914.

AVIS DE DECES
Le Conseil d'Administration de la Société des Commis et Employés, à l'honneur de faire part à MM. les sociétaires du décès de M. PELLIGRIN Alfred dit PELLEGRIN, membre actif, tué à l'ennemi le 8 septembre 1914, à Bouilliance (Oise).

LA BATAILLE DE LODZ CONTINUE
à l'avantage des Russes
La retraite des Allemands s'effectue dans les conditions les plus défavorables

Copenhague, 26 Novembre.
On signale le séjour de l'ex-roi d'Albanie, Guillaume de Wied, à Courtail.
Bordeaux, 26 Novembre.
Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :
En Belgique, calme complet. Au centre, canonnades sans attaques d'infanterie. Rien à signaler en Argonne. Petit engagement à l'est de Verdun.

Un Cuirassé anglais saute
NONBRUSES VICTIMES
La catastrophe serait due à l'explosion d'une soute à munitions
Londres, 26 Novembre.

Le cuirassé « Bulwark » a sauté dans la soirée, à Sheerness, à la suite d'une explosion d'une soute à munitions. L'explosion ébranla violemment les maisons de Sheerness. Elle fut entendue à une distance de plusieurs milles.

Le cuirassé a sombré en trois minutes. Lorsque se dissipa le nuage de fumée soulevé par l'explosion, le « Bulwark » avait disparu.

M. Churchill a annoncé à la Chambre des Communes que 12 hommes de l'équipage ont été sauvés sur 700 ou 800.

L'accident ne serait dû à aucune cause extérieure. Aucun bouillonnement d'eau n'a été aperçu.

La perte du « Bulwark » n'affecte aucunement la situation militaire.

L'explosion à la suite de laquelle a coulé le cuirassé Bulwark a été si violente que les maisons de Sheerness ont été secouées jusque dans leurs fondations. Un épais nuage de fumée s'est élevé du cuirassé, qui a sombré en moins de trois minutes.

La perte du navire est attribuée à une explosion qui s'est produite dans une soute à munitions.

Le produit de cette vente sera envoyé au gouvernement belge, pour l'établissement d'un fonds de secours aux orphelins belges.

La récompense des braves
Légion d'honneur
Bordeaux, 26 Novembre.
Sont inscrits au tableau spécial de la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent :

Pour le grade de commandant : MM. Rohard, capitaine ; pour la bravoure, la ténacité et l'énergie indomptables avec lesquels il a résisté aux attaques d'un ennemi supérieur en nombre, lui infligeant de fortes pertes et se maintenant victorieusement sur ses positions.

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Pour le grade de capitaine : MM. Blanc Jean, lieutenant de réserve au 62<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, détaché à l'Agence Havas ; fait preuve d'un courage et d'une énergie remarquables en portant d'un coup de main l'ennemi dans les tranchées souterraines défendues à 46 mètres (gravement blessé).

Chronique Locale

Par décision ministérielle du 31 octobre dernier, M. Labrousse Louis, directeur de l'École Modèle de Télégraphie, à Marseille, qui a pris part, dans le Nord, à diverses actions de guerre, est nommé directeur de l'école de télégraphie sans fil, au 2<sup>e</sup> régiment. Nos félicitations.

Foire des Santons. — Le maire de Marseille porte à la connaissance des fabricants de ceriches et santons que la foire aux Ceriches aura lieu sur les allées de Melhian, du 19 décembre 1914 au 6 janvier 1915.

Une brochette d'agresseurs. — Cette fois, c'est toute une bande que le service de la Sûreté vient de mettre à la disposition de la justice. Voici pourquoi : dans la soirée du 22 novembre, place Alexandrine, le Sûreté, après d'habiles recherches, découvrait avant-hier soir, le siège des malfaiteurs et opéra les arrestations suivantes : (Ouvrier) François, 19 ans, rue Longue-des-Capucines, 19 ; Enaudi Pierre, 21 ans, courtinier, même adresse ; Enaudi Jean, 24 ans, même adresse ; Nogués Aimé, 35 ans, file galante, demeurant 7, boulevard Mazzone, 22 ans, chausson, même adresse. Tout ce joli monde a été écroué.

C'est un bon coup de filet qui fait le plus grand honneur au service de la Sûreté, qui débarrasse les environs de la gare d'une bande de dangereux malfaiteurs et de quelques femmes qui se faisaient leurs complices intimes.

Inouïs. — On en trouve encore quelques-uns. Hier, le service de la Sûreté a arrêté et conduit à la Place les individus ci-après : M. Albert, 38 ans, camionneur, rue Château-Payan, 29 ; Puncet Henri, 21 ans, surveillant, boulevard de la Madeleine, 29 ; Marcenaro Roch, 1 ans, journalier, rue Fournu-Sauveterre, 30.

Noué dans le Canal. — M. Estompan, employé au Canal de Marseille, longeant le barrage au quartier du Cabot lorsqu'il vit le corps d'un homme qui suivait lentement le fil de l'eau. Il l'attrapa sur le rivage et constata que la mort avait fait son œuvre. Le commissaire du quartier appelé sur les lieux fit une enquête, et on apprit que le corps était celui de M. Antoine Dassy, tapissier, 39 ans, demeurant 7, boulevard Mazzone. Le mort était à un suicide, a été constaté par le docteur Vautier.

Acte de Probité. — Le journalier Etienne Deauville s'était rendu, avant-hier après midi, au bureau des Postes des Capucines pour y faire une opération. Pendant qu'il travaillait, il remarqua à côté de lui un porte-monnaie oublié. Il le déposa immédiatement au commissariat de police du 1<sup>er</sup> arrondissement. Nos félicitations.

Exploite des cambrioleurs. — Profitant d'une absence de Mme Huau, un malfaiteur s'est introduit à la maison, a dérobé un bracelet, un bijou d'une fausse clé. Quand elle entra, Mme Huau constata la disparition d'une somme de 300 francs.

Mme Huau, blanchisseuse, 33, rue des Chapeliers, s'était rendue à son travail habituel et ne rentra chez elle que vers le soir. Dès qu'elle eut ouvert la porte de son appartement, Mme Huau vit d'un doigt et d'un pied, immédiatement ce qui était produit. Les tiroirs avaient été fouillés. Après une

entraîner en le menaçant. Fort heureusement une brigade de la Sûreté qui passait par la remarqua le trio et s'en approcha. Le noble Parisien raconta sa navrante histoire, et les deux audacieux malfaiteurs furent arrêtés. Ce sont les nommés Jules Hély, 30 ans, mouleur, demeurant rue du Bain-rouge, 31, et Quirinus Schmitt, 21 ans, graveur, habitant 11, rue Longue-des-Capucines, qui ont été écroués à la disposition du Parquet, auquel les recommandent encore leurs noms à consonnance étrangère.

Un déserteur. — Il a été arrêté hier. C'est un déserteur du 3<sup>e</sup> régiment de sapeurs, demeurant rue des Dominicaines, 36, qui a été conduit à la Place.

Une brochette d'agresseurs. — Cette fois, c'est toute une bande que le service de la Sûreté vient de mettre à la disposition de la justice. Voici pourquoi : dans la soirée du 22 novembre, place Alexandrine, le Sûreté, après d'habiles recherches, découvrait avant-hier soir, le siège des malfaiteurs et opéra les arrestations suivantes : (Ouvrier) François, 19 ans, rue Longue-des-Capucines, 19 ; Enaudi Pierre, 21 ans, courtinier, même adresse ; Enaudi Jean, 24 ans, même adresse ; Nogués Aimé, 35 ans, file galante, demeurant 7, boulevard Mazzone, 22 ans, chausson, même adresse. Tout ce joli monde a été écroué.

C'est un bon coup de filet qui fait le plus grand honneur au service de la Sûreté, qui débarrasse les environs de la gare d'une bande de dangereux malfaiteurs et de quelques femmes qui se faisaient leurs complices intimes.

Inouïs. — On en trouve encore quelques-uns. Hier, le service de la Sûreté a arrêté et conduit à la Place les individus ci-après : M. Albert, 38 ans, camionneur, rue Château-Payan, 29 ; Puncet Henri, 21 ans, surveillant, boulevard de la Madeleine, 29 ; Marcenaro Roch, 1 ans, journalier, rue Fournu-Sauveterre, 30.

Noué dans le Canal. — M. Estompan, employé au Canal de Marseille, longeant le barrage au quartier du Cabot lorsqu'il vit le corps d'un homme qui suivait lentement le fil de l'eau. Il l'attrapa sur le rivage et constata que la mort avait fait son œuvre. Le commissaire du quartier appelé sur les lieux fit une enquête, et on apprit que le corps était celui de M. Antoine Dassy, tapissier, 39 ans, demeurant 7, boulevard Mazzone. Le mort était à un suicide, a été constaté par le docteur Vautier.

Acte de Probité. — Le journalier Etienne Deauville s'était rendu, avant-hier après midi, au bureau des Postes des Capucines pour y faire une opération. Pendant qu'il travaillait, il remarqua à côté de lui un porte-monnaie oublié. Il le déposa immédiatement au commissariat de police du 1<sup>er</sup> arrondissement. Nos félicitations.

Exploite des cambrioleurs. — Profitant d'une absence de Mme Huau, un malfaiteur s'est introduit à la maison, a dérobé un bracelet, un bijou d'une fausse clé. Quand elle entra, Mme Huau constata la disparition d'une somme de 300 francs.

Mme Huau, blanchisseuse, 33, rue des Chapeliers, s'était rendue à son travail habituel et ne rentra chez elle que vers le soir. Dès qu'elle eut ouvert la porte de son appartement, Mme Huau vit d'un doigt et d'un pied, immédiatement ce qui était produit. Les tiroirs avaient été fouillés. Après une

entraîner en le menaçant. Fort heureusement une brigade de la Sûreté qui passait par la remarqua le trio et s'en approcha. Le noble Parisien raconta sa navrante histoire, et les deux audacieux malfaiteurs furent arrêtés. Ce sont les nommés Jules Hély, 30 ans, mouleur, demeurant rue du Bain-rouge, 31, et Quirinus Schmitt, 21 ans, graveur, habitant 11, rue Longue-des-Capucines, qui ont été écroués à la disposition du Parquet, auquel les recommandent encore leurs noms à consonnance étrangère.

Un déserteur. — Il a été arrêté hier. C'est un déserteur du 3<sup>e</sup> régiment de sapeurs, demeurant rue des Dominicaines, 36, qui a été conduit à la Place.

Une brochette d'agresseurs. — Cette fois, c'est toute une bande que le service de la Sûreté vient de mettre à la disposition de la justice. Voici pourquoi : dans la soirée du 22 novembre, place Alexandrine, le Sûreté, après d'habiles recherches, découvrait avant-hier soir, le siège des malfaiteurs et opéra les arrestations suivantes : (Ouvrier) François, 19 ans, rue Longue-des-Capucines, 19 ; Enaudi Pierre, 21 ans, courtinier, même adresse ; Enaudi Jean, 24 ans, même adresse ; Nogués Aimé, 35 ans, file galante, demeurant 7, boulevard Mazzone, 22 ans, chausson, même adresse. Tout ce joli monde a été écroué.

C'est un bon coup de filet qui fait le plus grand honneur au service de la Sûreté, qui débarrasse les environs de la gare d'une bande de dangereux malfaiteurs et de quelques femmes qui se faisaient leurs complices intimes.

Inouïs. — On en trouve encore quelques-uns. Hier, le service de la Sûreté a arrêté et conduit à la Place les individus ci-après : M. Albert, 38 ans, camionneur, rue Château-Payan, 29 ; Puncet Henri, 21 ans, surveillant, boulevard de la Madeleine, 29 ; Marcenaro Roch, 1 ans, journalier, rue Fournu-Sauveterre, 30.

Le paiement des allocations
Le paiement des allocations journalières accordées aux familles des mobilisés résidant à Marseille aura lieu le vendredi 27 novembre, de 9 heures à 16 heures, dans les perceptions de la ville, conformément aux indications ci-après (période du 4 au 19 novembre) :

1<sup>er</sup> canton : tous les numéros « ter », 6, rue de la République.
2<sup>e</sup> canton : de (A à L), tous les numéros « ter », rue Clavier.
3<sup>e</sup> canton : de (M à Z), tous les numéros « ter », 23, rue de la Darse.

4<sup>e</sup> canton : de 1501 à 1750 et les numéros « ter », 68, boulevard des Dames.
5<sup>e</sup> canton : de 1501 à 1750 et les numéros « ter », 68, boulevard des Dames.

6<sup>e</sup> canton : de 2501 à 3000 et les numéros « ter », 8, rue Duguesclin.
7<sup>e</sup> canton : de 1751 à 2250 et les numéros « ter », 17, rue du Cor.

8<sup>e</sup> canton : de 1001 à 1195, 17, rue du Coq.
9<sup>e</sup> canton : tous les numéros « ter », 113, boulevard Thurner.

10<sup>e</sup> canton : tous les numéros « ter », 113, rue Paradis.
11<sup>e</sup> canton : de 1501 à 1750 et les numéros « ter », 74, rue Marengo.

12<sup>e</sup> canton : de 1501 à 1750 et les numéros « ter », 74, rue Marengo.
13<sup>e</sup> canton : de 1501 à 1750 et les numéros « ter », 74, rue Marengo.

Les bénéficiaires du 7<sup>e</sup> canton payables à la perception de la rue de la Darse, peuvent aussi y présenter samedi.

Un avis ultérieur fera connaître le jour où les bénéficiaires du 5<sup>e</sup> canton, payables à la rue de la Darse, pourront se présenter.

Avis aux familles des mobilisés
L'autorité militaire nous communique l'avis suivant :
Malgré les avis répétés donnés par la voie de la presse et affranchis dans les bureaux de poste et dans les chemins de fer, un très grand nombre de familles de militaires appartenant au 11<sup>e</sup> territorial envoient directement leurs correspondances, lettres recommandées et colis, aux bureaux de poste de la gare de Marseille, au lieu de les adresser au dépôt à Marseille.

Toutes ces correspondances et colis ou paquets, sans exception, sont renvoyés au dépôt par les bureaux de poste et dans les régularités de la zone des armées qui sont dans l'impossibilité de les envoyer à destination.

Il en résulte des retards considérables pour lesquels les expéditeurs ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Nous leur rappelons une fois encore, que tout envoi aux armées doit être adressé au dépôt du corps ou au bureau central militaire de Paris, rue du Boulou, ces organes seuls étant en mesure de les faire parvenir à destination. Tout envoi adressé directement au dépôt par les bureaux de poste de la zone des armées pour finalement revenir au dépôt.

La quatrième liste de souscription du Comité de secours constituée par le personnel du service de la traction P.-L.-M., 21 rue Pantrier, Arles, nous a été adressée le 26 novembre, et nous sommes heureux de vous en faire connaître le résultat. Le total est de 1.192 fr. 50 qui a été ainsi réparti : 412 fr. 50 versés aux familles des cheministes évacués des réseaux du Nord et de l'Est ; 300 fr. M. le conseil de Belgique pour nos vaillants amis les Belges ; 150 francs aux familles des jeunes agents de la traction mobilisés ; 50 fr. au profit du manœuvre Martin, évacué de la Belgique ; 400 fr. pour les travaux de conglomats militaires ; 330 fr. à l'œuvre du linges des prisonniers de guerre ; 60 fr. à l'hôpital militaire annexe des Postes des secours des Puy-de-France.

Le solde, soit 360 francs, a été versé à M. le préfet des Bouches-du-Rhône, pour les familles, nécessairement.

L'élan de solidarité qui s'est manifesté parmi ces modestes travailleurs dès le début de la mobilisation, ne s'est pas démenti un seul instant, et c'est avec une grande satisfaction que nous constatons que le montant des souscriptions mensuelles va sans cesse en augmentant.

Le Comité de secours s'en réjouit d'autant plus qu'il a pu collaborer efficacement à de nombreuses œuvres de bienfaisance qui ont fait de la mobilisation, ce que nous sommes certains de dire, le plus grand bien de notre pays.

Le Comité ayant la ferme conviction que la générosité du personnel ne se lassera pas, au contraire, a décidé, en principe, de prendre entièrement à sa charge l'entretien et la direction d'une maison de convalescents militaires. Nous ferons connaître en temps voulu la décision définitive qui sera prise à ce sujet.

Un bon point au personnel de la traction P.-L.-M.

